

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 1999 Rect.

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 1999, a été déclaré irrecevable en application de l'article 98 du Règlement.